



Le Locle, La Chaux-de-Fonds, le 23 novembre 2009

A Mesdames et Messieurs les conseillers généraux
du Locle et de La Chaux-de-Fonds

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

En prévision de la séance commune des deux législatifs du 30 novembre prochain, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit:

3. Interpellation de M. Daniel Musy, Mme Silvia Locatelli, M. André Frutschi et Mme Françoise Rutti, membres de la commission intercommunale: Ramassage des déchets

La commission intercommunale a été informée mardi 3 novembre que le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a décidé de renoncer à la collaboration avec la ville du Locle pour le ramassage des déchets, et ce dès le 1^{er} janvier 2010.

Cette décision, qui a surpris la commission (dont un des objectifs est de travailler à des propositions de collaboration accrue entre les deux villes), suscite les questions suivantes:

- A quel moment cette décision a-t-elle été prise?
- Quelles raisons ont poussé l'exécutif chaux-de-fonnier à prendre cette décision: sont-elles financières, techniques et/ou politiques?
- L'exécutif loclois a-t-il participé à cette prise de décision? Si oui, en est-il satisfait? Si non, aurait-il proposé une autre solution?
- Comment nos deux exécutifs jugent-ils la portée symbolique de cette décision?

Veillez agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Les Chancelleries
du Locle et de La Chaux-de-Fonds